

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DES SOCIETAIRES DE LA CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES**

EXTRAIT

Le 25 avril 2025, à 12 heures,

Les sociétaires de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes (ci-après la « **CEAPC** »), Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 1 074 625 500 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 353 821 028, dont le siège est 1, parvis Corto Maltese, CS 31271 - 33076 Bordeaux CEDEX se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (ci-après l'« **AGOA** » ou l'« **Assemblée** »), sur convocation de Madame Frédérique DESTAILLEUR en sa qualité de Présidente du Directoire, adressée à chacun d'eux par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 8 avril 2025, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- [...]
 - Nomination des Commissaires aux comptes ;
 - Election d'un membre du COS au titre du siège réservé de la Société Locale d'Epargne (SLE) Dordogne Périgord ;
 - [...]
 - Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les sociétaires présents et les mandataires des sociétaires représentés le cas échéant.

L'Assemblée procède à la constitution du bureau qui se compose ainsi qu'il suit :

Monsieur Jean-Jacques CARRE, Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance (ci-après le « **COS** ») préside la séance (ci-après le « **Président** »).

Madame Anne-Marie ABOUDARAM et Monsieur Alain GARRIDO respectivement Vice-Présidente du Conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne (SLE) Bordeaux-Garonne et Président du Conseil d'Administration de la Société Locale d'Epargne (SLE) La Rochelle Rochefort Royan, présents et acceptants, sont appelés aux fonctions de scrutateurs (ci-après les « **Scrutateurs** »). Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les représentants des Sociétés Locales d'Epargne.

Monsieur Jean-Michel LARRONDE, Secrétaire Général de la CEAPC est désigné comme secrétaire de la séance (ci-après le « **Secrétaire** »).

Le Président relève la présence des Commissaires aux Comptes (Monsieur Diego DECHELOTTE, KPMG AUDIT FS 1 ainsi que Madame Camille STABLO de FORVIS MAZARS), ainsi que de Madame Frédérique DESTAILLEUR, Présidente du Directoire, de Madame Déborah CHERRUAULT, Messieurs Roland BEGUET et Ludovic RENAUD, membres du Directoire, de Madame Hélène DOUET, Directrice de l'Impact, et de Monsieur Mikaël LE-CLANCHE, représentant du CSE.

Monsieur Loïc TILLOY, délégué BPCE, est absent.

Le Président informe que les documents suivants, déposés sur le bureau, sont mis à la disposition des sociétaires :

- La copie du courrier de convocation adressé à chaque sociétaire,
- La copie du courrier de convocation adressé aux commissaires aux comptes avec le récépissé postal,
- La copie du courrier de convocation adressé au représentant du CSE,
- La feuille de présence certifiée conforme par les membres du bureau,

- L'inventaire,
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 (comptes individuels et consolidés),
- Le rapport annuel (rapport de gestion du Directoire et rapport sur le gouvernement d'entreprise),
- Les observations du COS sur le rapport de gestion,
- Le rapport du Directoire à l'assemblée,
- Les rapports des Commissaires aux Comptes,
- Le rapport de révision coopérative,
- Les projets de résolutions,
- Le tableau d'affectation du résultat,
- La liste des membres du COS et du Directoire,
- Le rapport complémentaire du Directoire sur la consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations versées aux dirigeants et aux personnels visés par l'article L. 511-71 du CMF,
- La liste des actions nominatives de mécénat et de sponsoring,
- La liste des sociétaires.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements requis par la loi et les règlements devant être communiqués aux sociétaires ont été tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence certifiée exacte, dont il résulte que treize (13) sociétaires représentant 48 666 181 parts sociales composant le capital social, sont présents ou représentés.

Il constate que l'Assemblée Générale réunit le quorum requis pour délibérer sur les points de l'ordre du jour et procéder au vote des résolutions.

[...]

Avant de passer au vote des résolutions, le Président interroge l'Assemblée pour savoir si les sociétaires souhaitent poser des questions.

Personne ne demandant la parole, le Président propose alors de passer au vote des résolutions. Il rappelle le procédé de vote en précisant qu'il demandera en premier qui vote « contre » la résolution, puis qui s'abstient, les votes « pour » se déduisant des réponses précédentes. Enfin, il soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

[...]

NEUVIEME RESOLUTION : NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat, à l'issue de la présente Assemblée Générale, des Commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Orientation et de Surveillance conforme à la recommandation et à la préférence exprimées par le Comité d'Audit sur le choix des Commissaires aux comptes, décide,

- De renouveler **le Cabinet FORVIS MAZARS SA**, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 8 320 000 euros, dont le siège social est sis -Tour Exaltis, 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 824 153, et

Et,

- De nommer **le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**, société par actions simplifiée au capital de 2 510 460 euros, dont le siège social est sis 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 672 006 483.

en qualité de Commissaires aux comptes titulaires.

Les Commissaires aux comptes sont nommés pour six (6) exercices, leur mandat prendra donc fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Cette résolution, mises aux voix, et adoptée à l'unanimité des sociétaires présents et représentés.

DIXIEME RESOLUTION : ELECTION D'UN MEMBRE DU COS AU TITRE DU SIEGE RESERVE DE LA SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE (SLE) DORDOGNE-PERIGORD

L'Assemblée Générale prend acte que le mandat de Madame Marie-Dominique GOURSOLLE-NOUHAUD en qualité de Vice-Présidente et de représentante de la SLE de Dordogne-Périgord au Conseil d'Orientation et de Surveillance de la CEAPC, prend fin à l'issue de la présente Assemblée Générale pour atteinte de la limite d'âge, conformément à l'article 24-1 des statuts.

L'Assemblée Générale nomme Madame Carine TILLEUL-BOUDOT, personne physique, au titre de la SLE de Dordogne-Périgord, en qualité de membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour la durée restant à courir de la période de six années en cours. Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2027, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution, mises aux voix, et adoptée à l'unanimité des sociétaires présents et représentés.

[...]

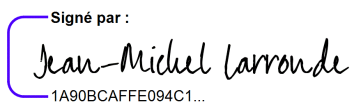
DOUZIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR EFFECTUER LES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises.

Cette résolution, mises aux voix, et adoptée à l'unanimité des sociétaires présents et représentés.

Fait à Bordeaux (33)
Le 18 juin 2025

Pour extrait certifié conforme

Signé par :

1A90BCAFFE094C1...

Le Secrétaire
Monsieur Jean-Michel LARRONDE